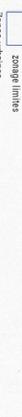
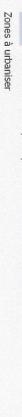


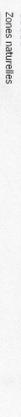
Zonage :

-  Zone limite
-  Zones urbaines
-  UA : Zone urbaine autre centrale de Châteauneuf et de Arc-en-Barrois
-  UB : Zone urbaine autre périphérique de plus faible densité
-  UB1 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de commerce
-  UB2 : Zone urbaine spécifique à vocation principale de centre
-  UB3 : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
-  UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
-  U3a : Zone urbaine spécifique du domaine public arboré
-  U3b : Zone urbaine spécifique dédiée au développement écotouristique en lien avec l'agriculture
-  U4 : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs
-  U4a : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
-  U4b : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs soumis à des conditions spécifiques
-  UW : Zone urbaine spécifique en lien avec des terrains, militaires

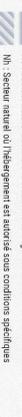
Zones à urbaniser

-  1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitier
-  1AUc : Zone à urbaniser à vocation principale activités
-  1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

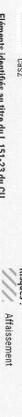
Zones agricoles

-  A : Zone agricole
-  A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
-  A2 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  A21 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  A22 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  A3 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
-  A31 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
-  A32 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national
-  A4 : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
-  A5 : Secteur agricole où la réhabilitation d'hébergement est autorisée sous conditions spécifiques

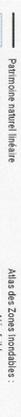
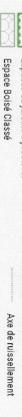
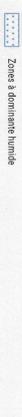
Zones industrielles

-  N : Zone naturelle
-  N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national
-  N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
-  N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, nature 2000)
-  N3a : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3b : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3c : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3d : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3e : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3f : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3g : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3h : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3i : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3j : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3k : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques
-  N3l : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

Prescriptions :**Éléments identifiés au titre de la L151-19 du CU**

-  Patrimoine bâti poché
-  Patrimoine bâti linéaire
-  Façade à préserver
-  cas 1
-  cas 2

Éléments identifiés au titre de la L151-23 du CU

-  Patrimoine naturel ponctuel
-  Patrimoine naturel linéaire
-  Mares et fossés
-  Bâtiment surfacique (parc, bosquet, square, etc.)
-  Espaces de jardins à préserver
-  Espace Boisé Classé
-  Zones à dominante humide

Informations :

-  Bâtiment démolition agricole
-  Bâtiment
-  Pleinchemin OAP
-  Limites communales
-  Nouvelles constructions
-  Pneus

Zone humides identifiées

-  Périmètre Orientation d'aménagement
-  Zones humides
-  Bâtiment pourvue bénéficiaire d'un changement de destination

Risques :

-  Affranchissement
-  Ruisellement

Ateliers des Zones humides :

-  Atelier table
-  Atelier nœuds
-  Atelier lot
-  Axe de ruisellement



Communauté de Communes des trois forêts

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de : Villars-en-Azois

Planche : ZONAGE

Version ARRÊT PROJET

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
22 JUIN 2025
ARRÊTÉ

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 15/05/2025

PLANCHE

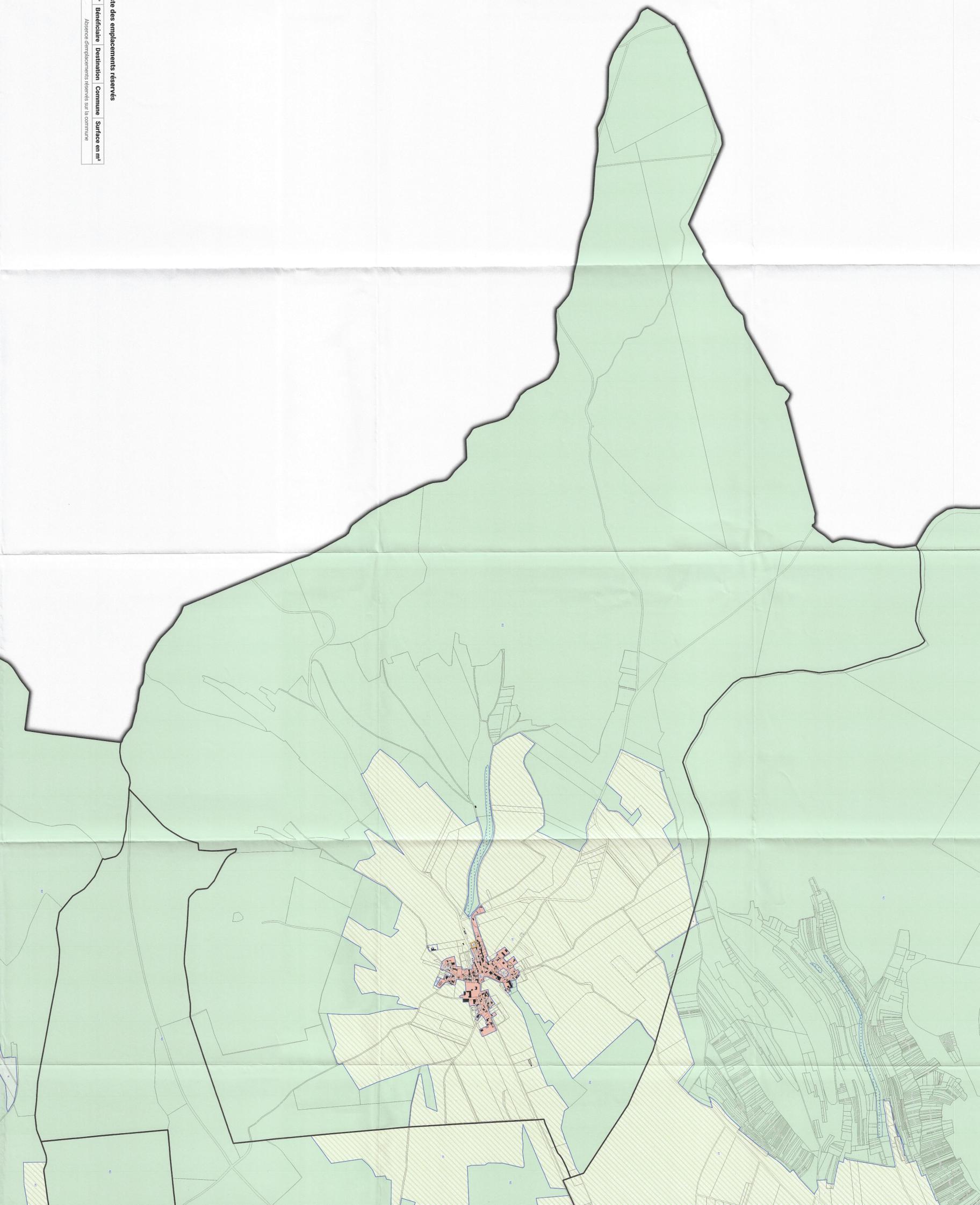
VERDI
Compagnie de Restauration



A

Éléments du patrimoine bâti

N°	Type	Commune
VILL1	Laureol	Villars-en-Azois

**Liste des emplacements réservés**

N°	Bénéficiaire	Destination	Commune	Surface en m²
Absence d'emplacements réservés sur la commune				